

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 26 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle de l'Ancien Grenier, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 20/03/2026.

Présents :

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric – MORISSON Alain – AUPETIT Philippe – IDIER Nicolas - HAMON Vincent – PANNET Laurent.

Mesdames : GOULEY Marie – ANGOT Valérie - DANIEL Laurine – JOSSEAUME Martine - MONNET Sophie – SARDIN Marjorie - SIMON Aurore.

Procurations : Mr FAURE Oswin a donné procuration à Mme SARDIN Marjory.
Mr RONDELLOT Didier a donné procuration à Mr AUPETIT Philippe.

Absents :

Secrétaire de séance : Madame SIMON Aurore.

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

• **Organismes et commissions communales (D2026014)**

Le Conseil Municipal a désigné les délégués qui siègeront dans les différentes commissions communales et organismes :

Organismes/Commissions	Délégué(s)ou(es) Titulaires	Délégué(s)ou(es) Suppléants
Communauté de Communes Cœur de Charente	GIRAUD-BERNARD Eric	MORISSON Alain
SIVOS A.T.A-V	GIRAUD-BERNARD Eric GOULEY Marie SIMON Aurore	ANGOT Valérie MONNET Sophie
ATD 16	RONDELLOT Didier	HAMON Vincent
CNAS	GIRAUD-BERNARD Éric	
SIAEP NORD CHARENTE	MORISSON Alain	AUPETIT Philippe
SMVOS Collège Saint Amant de Boixe	MONNET Sophie MORISSON Alain	
SDEG 16	MORISSON Alain	PANNET Laurent
SYNDICAT DE FOURRIERE	JOSSEAUME Martine	DANIEL Laurine

Commissions Communales	Conseillers Municipaux
BATIMENTS -VOIRIE-ENVIRONNEMENT	Responsable: GIRAUD-BERNARD Eric AUPETIT Philippe, HAMON Vincent, RONDELOT Didier, PANNET Laurent, IDIER Nicolas, SARDIN Marjory
SPORTS - LOISIRS - VIE ASSOCIATIVE	Responsable: MORISSON Alain AUPETIT Philippe, HAMON Vincent, RONDELOT Didier, PANNET Laurent, IDIER Nicolas, SARDIN Marjory GOULEY Marie, GIRAUD-BERNARD Éric, JOSSEAUME Martine, FAURE Oswin, DANIEL Laurine, ANGOT Valérie, MONNET Sophie, SIMON Aurore
PERSONNEL COMMUNAL	Responsable: GIRAUD-BERNARD Éric MORISSON Alain, GOULEY Marie, AUPETIT Philippe, SARDIN Marjory.
LES FINANCES	Responsable: GIRAUD-BERNARD Éric MORISSON Alain, GOULEY Marie, AUPETIT Philippe, SIMON Aurore
CULTURE	Responsable : IDIER Nicolas GIRAUD-BERNARD Éric, JOSSEAUME Martine, SARDIN Marjory, DANIEL Laurine, ANGOT Valérie
COMMUNICATION	Responsable : RONDELOT Didier SIMON Aurore, AUPETIT Philippe, GIRAUD-BERNARD Éric, JOSSEAUME Martine
FETES ET CEREMONIES	Responsable : AUPETIT Philippe GOULEY Marie, IDIER Nicolas, HAMON Vincent
APPEL D'OFFRES	Titulaires : GIRAUD-BERNARD Éric, AUPETIT Philippe, PANNET Laurent, MORISSON Alain Suppléants : HAMON Vincent, RONDELOT Didier, FAURE Oswin
JURES D'ASSISES	RONDELOT Didier, SARDIN Marjory
CORRESPONDANT DEFENSE	RONDELOT Didier, SIMON Aurore
REFERENT SECURITE ROUTIERE	RONDELOT Didier, FAURE Oswin
REFERENT ERDF (TEMPETE)	HAMON Vincent, FAURE Oswin

- **Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux (D2026015)**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le Maire propose de désigner, en qualité de membres du collège des référents déontologues les élus suivants :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité la désignation des personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, et les modalités de fonctionnement.

- **Modalité de financement du service mutualisé d'ADS (D2026016)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes dotées d'un document d'urbanisme sont compétentes pour délivrer les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes a créé en 2017 un service commun d'instruction des autorisations du droit du sol « ADS », qui instruisait jusqu'à l'approbation du PLUi les demandes d'urbanisme pour le compte des communes dotées d'un document d'urbanisme.

Il rappelle que la communauté de communes a approuvé son PLUi le 27 avril 2023. Monsieur le Maire précise que depuis, toutes les communes de Cœur de Charente seront donc tenues d'assurer l'instruction des demandes d'urbanisme.

Mr le Maire précise au conseil municipal les missions qui sont assurées par le service ADS.

Le service assure l'instruction, pour le compte des communes membres, les demandes d'urbanisme suivantes :

- Instruction des CUB (Certificats d'urbanisme pré-opérationnels),
- Instruction des DP (Déclaration préalable), y compris pour les clôtures,
- Instruction des PC (permis de construire),
- Instruction des PA (Permis d'aménager),
- Instruction des PD (Permis de démolir), y compris hors secteur des « bâtiments de France »,
- Instruction des DIA (Déclarations d'intention d'aliéner).

Les coûts unitaires par type d'acte sont les suivants :

Nature des demandes	Sigle	Coût unitaire/type d'acte
Déclaration d'intention d'aliéner	DIA	35 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUB	124 €
Déclaration préalable de travaux	DP	124 €
Permis de construire maison individuelle	PCMI	176 €
Permis de construire autre (ERP, agricole, entreprise...)	PC	229 €
Permis d'aménager	PA	353 €
Permis de démolir	PD	88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les conditions d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols porté par la communauté de communes Cœur de Charente et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en découlant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.